



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS clos le 31.12.2022

Le Collège des commissaires aux comptes a effectué le contrôle légal des états financiers annuels du Panathlon International, intégrant l'État de la situation financière au 31 décembre 2022 et le Compte de résultat pour l'exercice clos à cette date.

L'établissement des comptes annuels en conformité avec les règles qui en régissent les critères de rédaction relève de la responsabilité du Conseil International de l'organisation, tandis que le Collège des commissaires aux comptes est tenu à émettre une opinion professionnelle sur les comptes annuels et basée sur le contrôle légal effectué.

Éléments étayant l'opinion des commissaires aux comptes

Notre audit comptable a été effectué afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils sont, dans l'ensemble, fiables. L'audit a été effectué d'une manière cohérente avec la taille de l'Association et sa structure organisationnelle. Note audit inclut l'examen, sur la base de vérifications par sondage, des éléments probants étayant les soldes et les informations qui figurent dans les états financiers. L'audit comporte également l'appréciation de l'adéquation et du caractère approprié des méthodes comptables retenues, ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables effectués par les gérants. Nous estimons que l'examen que nous avons réalisé fournit une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion professionnelle.

Opinion

Le Collège des commissaires aux comptes juge que les états financiers reflètent avec fidélité la situation financière et le patrimoine du Panathlon International au 31.12.2022, ainsi que le résultat des opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes italiennes qui en régissent les critères d'établissement et tenant compte également de la nature sans but lucratif et des caractéristiques spécifiques de l'organisation en cause.

Notamment, l'exercice 2022 s'est clôturé avec une perte d'exploitation de 6 972,20 euros. Les données saillantes des comptes annuels sont résumées ci-dessous:

VILLA QUEIROLO

Via Aurelia Ponente 1 - 16035 Rapallo (GE) - I
Tel. +39/0185/65295-6 - Fax +39/0185/230513
www.panathlon-international.org

Cod. fisc. 80045290105 - P.IVA 02009860996





PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en unités d'euro)

31.12.2022		31.12.2021	
ACTIF		ACTIF	
Caisse	4 114,18	Caisse	337,92
Banques - B.P.M.	66 872,95	Banques - B.P.M.	190 361,46
Cartes prépayées	1 312,89	Cartes prépayées	276,00
Assurances - Indemnités de départ	167 939,50	Assurances - Indemnités de départ	164 320,17
Banques - Banco Intesa San Paolo	113 203,37	Banques - Banco Intesa San Paolo	80 651,99
Créances - cotisations Clubs	18 844,00	Créances - cotisations Clubs	33 859,00
Créances diverses	80 974,80	Créances diverses	11 731,04
Immobilisations corporelles	64 611,41	Immobilisations corporelles	61 452,75
Projets 2018-2019	10 700,00	Projets 2018-2019	10 700,00
Erasmus	3 517,28		
Total Actif	532 090,38	Total Actif	553 690,33
Résultat net de l'exercice	6 972,20		
Balance comptable	539 062,58		
PASSIF		PASSIF	
Dettes fournisseurs	46 079,31	Dettes fournisseurs	5 173,97
Factures non parvenues	21 141,58	Factures non parvenues	17 591,06
Remboursements frais à payer	816,00	Remboursements frais à payer	1 371,00
Cotisations de sécurité sociale	14 086,93	Cotisations de sécurité sociale	17 754,58
Indemnités de départ	198 350,78	Indemnités de départ	178 543,53
Provisions et réserves	153 295,75	Provisions et réserves	264 295,75
Dotations aux amortissements	56 862,52	Dotations aux amortissements	53 696,73
Erasmus	33 166,00		
Capitaux propres (*)	15 263,71	Capitaux propres (*)	15 068,24
Total Passif	539 062,58	Total Passif	553 494,86

(*) *Capitaux propres hors résultat net de l'exercice courant.*



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

COMPTE DE RÉSULTAT - ANNÉE 2022

(en unités d'euro)

CHARGES			603 331,85
Frais administratifs		22 546,46	
Charges de personnel et services extérieurs		279 391,47	
Organisation réunions		19 044,08	
Remboursements organes internationaux		54 446,75	
Comité Présidents de District		13 673,76	
Expansion		8 799,12	
Contributions diverses		3 069,84	
Frais généraux		45 918,63	
Organisation événements		36 546,57	
Organisation assemblées		24 873,18	
Loyer Siège Rapallo		14 725,20	
Maintenance Site Internet P.I.		3 328,00	
Taxe sur les déchets		169,00	
Prix Communication		1 172,09	
Pertes sur cotisations des Clubs		18 086,00	
Frais Siège Lausanne		16 503,65	
Frais Revue P.I.		37 872,26	
Dotations aux amortissements		3 165,79	
PRODUITS			596 359,65
Cotisations		396 842,09	
Subvention CIO		77 182,01	
Produits divers		11 335,55	
Prélèvements sur provisions et réserves		111 000,00	
Résultat net de l'exercice			(6 972,20)



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

Responsabilité des gérants sur les états financiers

Le Comité de présidence du Panathlon International et son Conseil International sont responsables de l'établissement des états financiers qui doivent être rédigés avec clarté et présenter une image sincère et fidèle de la situation financière et du résultat de l'exercice de l'organisation.

Les gérants doivent évaluer la capacité du Panathlon International de poursuivre son exploitation et, dans l'établissement des états financiers, ils doivent juger si le principe de continuité de l'exploitation a été correctement retenu. Enfin, ils sont responsables de fournir une information adéquate à cet égard.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Attendu que le Panathlon International est une organisation sans but lucratif qui a pour but l'affirmation de l'idéal sportif et de ses valeurs morales et culturelles, en tant que moyen de formation et d'éducation de la personne et de solidarité entre les hommes et les peuples, le Collège des commissaires aux comptes s'est appuyé sur les Règles de conduite du Collège des commissaires aux comptes émanant du Conseil national des experts comptables (Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti - CNDCEC), en tenant compte cependant des particularités de l'organisation en cause.

Nous sommes tenus à émettre une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit comptable, afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives qui proviennent de fraudes ou de conduites ou événements non intentionnels.

Le terme "assurance raisonnable" signifie un niveau élevé d'assurance qui, cependant, ne garantit pas qu'un audit comptable volontaire détecte toujours, le cas échéant, toute anomalie significative.

Rapport sur l'activité de surveillance

Ce rapport n'est pas issu sur la base d'une obligation juridique, étant donné que le Panathlon International n'est pas tenu d'effectuer le contrôle légal des comptes.



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

L'audit a été effectué d'une manière cohérente avec la taille de l'Association et sa structure organisationnelle, à la lumière de l'expérience acquise au cours des années précédentes dans le cadre de l'audit comptable confié à ce Collège.

Pour l'exercice clos au 31/12/2022, dans le cadre de nos fonctions de surveillance, notre activité s'est appuyée sur la législation applicable et sur les Règles de conduite du Collège des commissaires aux comptes recommandées par le Conseil national des experts comptables (Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti - CNDCEC).

Eu égard à nos fonctions, nous certifions que nous avons effectué les vérifications qui relèvent de notre compétence.

Nous avons notamment surveillé le respect de la loi, de l'acte constitutif et des statuts, ainsi que des principes de bonne administration et de bon fonctionnement de l'Association.

Nous avons participé aux séances du Comité de présidence et du Conseil international, ainsi qu'à l'assemblée générale qui a eu lieu en juin à Lausanne (CH), qui se sont déroulées en conformité avec les règles statutaires, législatives et réglementaires qui en régissent le fonctionnement. À cet égard, nous pouvons raisonnablement assurer que les actions décidées sont conformes à la loi et aux statuts de l'Association et qu'elles ne sont pas manifestement imprudentes, risquées, potentiellement en conflit d'intérêt ou telles à porter atteinte à l'intégrité du patrimoine de l'Association. Nous avons pris connaissance et surveillé les principales activités de l'organisation et n'avons détecté aucune anomalie à cet égard.

Nous avons évalué et surveillé l'adéquation du système administratif et comptable, ainsi que sa fiabilité pour présenter correctement les événements comptables et, pour ce faire, nous avons obtenu les informations nécessaires des responsables des différentes fonctions et nous avons examiné les pièces et les documents de l'organisation. À cet égard, nous n'avons aucune observation particulière à présenter.

Sur la base des dispositions contenues dans le document du CNDCEC susmentionné, nous avons vérifié la correspondance entre les états financiers et les événements et informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de nos fonctions.



PANATHLON INTERNATIONAL

LUDIS IUNGIT

En général, nous pouvons attester que le projet d'états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été approuvé par le Conseil International et intègre l'État de la situation financière et le Compte de résultat.

Au vu de ce qui précède, les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2022 sont, dans l'ensemble, conformes aux règles relatives aux critères pour leur établissement et, par conséquent, ils donnent une image sincère et fidèle du résultat des opérations ainsi que de la situation financière du PANATHLON INTERNATIONAL.

Rapallo, le 28 mars 2023

LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Giuseppe Ravasi (Président)

Marino Albani (Commissaire titulaire)

Andrea Sbardellati (Commissaire titulaire)